

Vos questions / nos réponses

Tabac et mineurs

Par [Profil supprimé](#) Postée le 10/11/2009 23:22

En fait, j'ai une amie qui m'as dit qu'il était interdit de fumer avant 16 ans ? Est ce vrai ?

Mise en ligne le 14/11/2009

Bonjour,

La loi "Hôpital, patients, territoire, santé", votée le 22 juillet 2009, a fait remonter l'âge d'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans à 18 ans. Ce n'est cependant pas une interdiction à consommer : vous ne serez ainsi pas arrêtée par la police si vous-même consommez du tabac.

Cordialement.

En savoir plus :

- [Code de la Santé publique, article L3511-2](#)
- [cidTexte=LEGITEXT000006072665](#)
-